

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

<b>ATTRIBUTION AOT REFUGE DU COL DEL TORN</b>
---

Séance du 11 avril 2022  
Dûment convoqué le 5 avril 2022

En l'an 2022, le lundi 11 avril à 18 heures, les membres du conseil communautaire se sont réunis en séance publique, sous la présidence de M. Pierre BATAILLE, Président de la Communauté de Communes Pyrénées Catalanes.

**Présents (23) :** J-P ASTRUCH, P. BATAILLE, H. BAUDET, M. BLANC, P. BLANQUE, P. CAMPS, C. COLOMER, J. CORDELETTE, M. GARCIA, J. GARRABE-POUGET, S. GAUMOND, A. HUG, J-D LAPORTE, P-L LE TOAN-BARES, A. LUNEAU, F. MARTIN, S. POLATO, S. PONSAS, M. POUDADE, P. RIU, M. SANTANACH, A. TAHOCES, S. VAILLS.

**Absents (6) :** C. DELIAS, F. DESCLAUX, J.-L. LACUBE, C. NOLIN, F. OMAHSAN, S. PRUDENTOS.

**Pouvoirs (6) :** A. BOUSQUET (à M. GARCIA), J.-L. DEMELIN (à P-L LE TOAN-BARES), C. LANDRIEU (à P. CAMPS), P. PETITQUEUX (à S. VAILLS), M. RIFF (à J. GARRABE-POUGET), G. VICENS (à J. CORDELETTE).

**Secrétaire de séance :** Antonin HUG.  
Acte n° : CCPC-2022101-04

### Rapport

**VU** la loi du 13 août 2004 « libertés et responsabilités locales » ;

**VU** les statuts de la Communauté de Communes Pyrénées Catalanes du 27 juin 2016 ;

**VU** la procédure de mise en concurrence pour la gestion du refuge du col Del Torn

Autorisation d'occupation temporaire en référence au Code général de la propriété des personnes publiques

Section 1 : Règles générales d'occupation. (Articles L2122-1 à L2122-4)

Section 2 : Règles particulières à certaines occupations (Articles L2122-5 à L2122-21)

Le présent contrat d'autorisation d'occupation temporaire est passé en procédure simplifiée.

L'avis d'appel public à concurrence a été publié sur le site de la Communauté de communes et sur les réseaux sociaux.

Mise en gestion pour une durée initiale de 2 années renouvelable 1 fois pour une période de 1 an.

Critères de sélection :

- ✓ Profil du candidat et/ou de son équipe 15pts
- ✓ Expérience dans le domaine : accueil & animation touristique 15pts
- ✓ Présentation du projet. (Le rôle, la gestion du bâtiment et l'animation, promotion et commercialisation) 30 pts
- ✓ Le territoire Pyrénées Catalanes 30 pts :
  - Connaissance du territoire et des activités nordiques 10 pts
  - Moyen de promotion du site et des activités proposées 10 pts
  - Partenariat(s) à développer pour rendre attractif le site et les activités proposées 10 pts
    - ✓ Proposition de redevances variables 10pts

Mise en ligne de la consultation le 17/03/2022

Résultat de la consultation :

La procédure a été clôturée le 7 avril 2022 à 12h et 1 offre a été reçue dans les délais.

Suite à l'analyse des offres, il est proposé d'attribuer la gestion du refuge du Col del Torn par le biais d'un contrat d'AOT à : Madame Léonie GLADIEUX.

**Après avoir entendu l'exposé du Président, il est proposé au conseil communautaire :**

- d'attribuer l' AOT du refuge du Col del Torn à Mme Léonie GLADIEUX ;
- d'autoriser le Président à signer tout document relatif à ce dossier ;

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide  
(à l'unanimité) :**

**Après avoir entendu l'exposé du Président, il est proposé au conseil communautaire :**

- d'attribuer l' AOT du refuge du Col del Torn à Mme Léonie GLADIEUX ;
- D'autoriser le Président à signer tout document en ce sens.

Monsieur le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré le jour, mois et an ci—dessus.

**Le Président,  
Pierre BATAILLE**

Affiché le : 13/04/2022

Transmis en sous-préfecture le 13/04/2022

Document exécutoire à compter du 13/04/2022



Envoyé le 13-04-2022 à la Préfecture  
Accusé de réception le 13-04-2022  
*NOTIFICATION FAST*

